



**CONVENTION D'OCCUPATION  
DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**EXPLOITATION D'UNE ACTIVITE  
DE MOTONEIGES ET/OU MOONBIKES  
A DES FINS DE LOISIRS  
SUR LES STATIONS DE LA PLAGNE**

**AVIS D'APPEL A PROJETS  
VALANT  
REGLEMENT DE CONSULTATION**



Date et heure limites de remise des offres :

**Vendredi 18 septembre 2026 AVANT 17h00**

---

## 1. ETABLISSEMENT CONTRACTANT

---

**Commune de La Plagne Tarentaise**  
Place Charles de Gaulle  
Macot La Plagne  
73210 La Plagne Tarentaise  
E-mail : marchespublics@laplagnetarentaise.fr  
Téléphone : 04 79 09 71 52

---

## 2. OBJET DE L'APPEL A PROJETS

---

### 2.1 Préambule

Une forte demande existe actuellement en matière de loisirs motorisés, notamment en ce qui concerne la pratique de motoneiges/moonbikes.

La commune de la Plagne-Tarentaise, consciente de l'intérêt de sa clientèle pour ce genre d'activités, souhaite recourir à l'initiative privée pour l'organisation et la mise en œuvre de ces activités dans des conditions optimales de sécurité et de respect de l'environnement.

### 2.2 Contexte juridique du projet

Le code de l'environnement encadre strictement l'utilisation des motoneiges : "L'utilisation, à des fins de loisirs, d'engins motorisés conçus pour la progression sur neige est interdite".

En pratique, leur usage est limité (hors usages professionnels) aux terrains prévus pour la pratique de sports motorisés.

A ce titre, le territoire de La Plagne Tarentaise bénéficie d'un arrêté préfectoral du 15 janvier 1999 portant Autorisation d'Installation Travaux Divers (ITD) et définissant une zone sur laquelle la pratique de motoneiges à titre de loisirs est autorisée.

Cette autorisation figure en annexe N°1 du projet de convention.

### 2.3 Objet de l'appel à projets

La Commune de La Plagne Tarentaise lance donc **un appel à candidatures en vue de designer des professionnels aux fins d'y exercer, sur le domaine public prévu à cet effet, une activité de motoneiges/moonbikes.**

A cette fin, le présent document valant règlement de consultation, détaille le contenu de la procédure de sélection des candidats et leur donne les informations utiles en vue de l'élaboration de leurs offres.

---

## 3. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT ENVISAGE

---

### 3.1 Forme de l'occupation du domaine public

L'appel à candidatures aboutira à la signature d'une convention d'occupation temporaire du Domaine Public.

Un projet de convention d'occupation temporaire du Domaine Public figure au dossier de consultation. Il précise les contraintes générales et particulières concernant l'utilisation des espaces mis à disposition et les conditions relatives à l'exploitation et au fonctionnement de l'activité qui devront être respectées par les occupants. A ce titre, il vaut cahier des charges.

Il est à compléter par les candidats (éléments surlignés en jaune)

Il est rappelé que compte tenu de la nature du terrain et de l'activité exercée, l'autorisation d'occuper ne peut avoir qu'un caractère précaire et révocable.

### 3.2 Durée envisagée

La convention d'occupation du domaine public sera conclue pour les saisons d'hiver 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029.

### 3.3 Nombre d'occupations accordées

Pour des raisons de sécurité, mais aussi pour assurer une cohabitation harmonieuse entre les différents utilisateurs de l'espace public et du domaine skiable, **le nombre de conventions conclues sera limité à quatre.**

**Par ailleurs, l'accès à la zone d'évolution sera limité à deux titulaires en simultané.**

### 3.3 Economie du contrat

L'occupant se rémunérera directement auprès de ses clients pour couvrir l'ensemble des frais nécessaires au fonctionnement de son activité et au paiement de la redevance d'occupation du domaine public.

### 3.4 Redevance

En contrepartie de l'utilisation du domaine public, l'occupant versera à la collectivité une redevance d'occupation.

Le montant de cette redevance est à proposer par les candidats dans leur offre. Elle ne pourra pas être inférieure au seuil plancher fixé à 1 300 € (à priori, hors du champ de la TVA, sous réserve de l'appréciation des services de la DGFIP).

---

## 4. DESCRIPTION DES MODALITES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

---

### 4.1 Périmètre mis à disposition

La Commune met à disposition de l'Occupant :

- la zone d'évolution de 7,15 ha, utilisée en commun avec les 3 autres occupants,
- un itinéraire d'accès à cette zone, suivant le lieu de départ de l'occupant.



### 4.2 Prescriptions techniques de l'occupation du domaine public

L'ensemble des prescriptions imposées à l'occupant au titre de l'utilisation des espaces mis à disposition est précisé dans le projet de convention joint au dossier de consultation.

---

## 5. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

---

### 5.1 Procédure

L'utilisation du domaine public en vue d'une exploitation économique nécessite une sélection des candidats potentiels selon les dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

A l'issue de cette procédure de mise en concurrence, les candidats retenus seront titulaires d'un titre d'occupation du domaine public leur permettant d'exploiter une activité de motoneiges sur le périmètre concerné.

La présente consultation ne relève ni de la réglementation des marchés publics, ni de celle des contrats de concession.

En aucun cas la commune de La Plagne Tarentaise ne pourra être sollicitée pour un comblement d'éventuel déficit d'exploitation.

## 5.2 Dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande :

- par courrier à l'adresse indiquée à l'article 1,
- par mail à l'adresse suivante : marchespublics@laplagnetarentaise.fr

Il se compose :

- **du présent avis, valant règlement de consultation,**
- **du projet de convention d'occupation du domaine public** qui sera signé avec les exploitants **et qui vaut cahier des charges**, ainsi que ses annexes.

## 5.3 Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel de la procédure est le suivant :

|                            |                                                                                                                 |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mercredi 12 août 2026      | Lancement de l'avis de publicité                                                                                |
| Vendredi 18 septembre 2026 | Réception des offres                                                                                            |
| Semaines 39,40             | Examen des propositions<br>Echanges avec les candidats (précisions etc..)<br>Auditions / Négociations si besoin |
| Semaine 41                 | Décision d'attribution<br>Information des candidats                                                             |
| Mi-octobre                 | Formalités administratives<br>Signature des conventions                                                         |
| 12 décembre 2026           | Entrée en vigueur des conventions                                                                               |

---

## 6. CONTENU DU DOSSIER DE REPONSE

---

Les concurrents auront à produire un dossier complet composé en deux volets comprenant l'ensemble des pièces décrites ci-dessous :

**1 / Une présentation générale du candidat, permettant de vérifier qu'il dispose de l'aptitude et des capacités pour exécuter l'activité (situation juridique, organisation générale, expérience tec...),**

**2/ Un extrait de Kbis ;**

**3/ Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle** garantissant les dommages matériels et corporels causés aux tiers et indiquant le domaine d'activité couvert avec le/les plafond(s) de garantie.

**4 / Une note de présentation du projet** envisagé, notamment :

- Les prestations proposées et la grille tarifaire correspondante,
- Les modalités mises en place par le candidat pour assurer l'exploitation de l'activité dans des conditions optimales :
  - Les moyens humains dédiés à l'activité (accueil, encadrement, entretien etc...),

- Les moyens matériels mis à disposition pour l'activité (description de la flotte de véhicules, lieu de stationnement, lieu d'accueil de la clientèle),
- Les périodes et horaires des activités proposées,
- Les garanties apportées en matière de respect des règles de sécurité et de respect des règles environnementales, *notamment les modalités de collaboration avec les autres titulaires de l'occupation pour assurer l'entretien et le balisage du circuit durant toute la saison*,
- Les modalités de communication et de promotion de l'activité,
- Le montant de la redevance proposé.
- Tout autre élément utile permettant d'apprécier l'offre du candidat,

*Pour formuler cette proposition, les candidats pourront suivre la trame proposée en annexe 1 du projet de convention.*

**5/ Le projet de CODP complété et signé ;**

---

## **7. CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**

---

Les candidats transmettront leur dossier par voie papier, sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

**« Appel à projets – Activité Motoneige**

**A l'attention du service Marchés Publics**

**Ne pas ouvrir au service courrier »**

Le pli doit contenir dans une seule enveloppe les pièces définies à l'article 6 ci-avant et devra être remis contre récépissé ou parvenir sous pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous avant la date et l'heure limites de réception des offres.

Adresse d'envoi des propositions :

**Commune de La Plagne Tarentaise  
Place Charles de Gaulle  
Macot La Plagne  
73210 La Plagne Tarentaise**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites indiquées en page de garde du présent document ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les dossiers des candidats seront entièrement rédigés en langue française et exprimés en euro.

---

## **8. EXAMEN / JUGEMENT DES PROPOSITIONS**

---

### **8.1 Critères d'analyse et de sélection**

Les offres seront appréciées sur la base des critères exposés ci-après, sans ordre de priorité :

**1/ EXPERIENCE ET CAPACITES DU CANDIDAT**

**2/ QUALITE DU PROJET ET DES PRESTATIONS PROPOSEES**

**3/ QUALITE DES MOYENS ET MODALITES D'EXPLOITATION (SECURITE, ENVIRONNEMENT, ACCUEIL, ORGANISATION...)**

**4/ MONTANT DE LA REDEVANCE PROPOSEE**

### **8.2 Négociations / Auditions**

Après un premier examen des offres, le Maire de La Plagne Tarentaise ou le représentant qu'il aura désigné, pourra engager toute discussion utile avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre (auditions, négociations...).

Il s'agit d'une possibilité, pas d'une obligation.

En fonction des situations, il se réserve le droit :

- De tenir des négociations avec tous les candidats,
- D'interrompre à un stade intermédiaire les négociations avec un ou plusieurs candidats.

---

## **9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

---

### **9.1 Questions**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires à caractère technique et/ou administratif nécessaires à la réalisation de leur dossier, les candidats doivent adresser une demande écrite à : [marchespublics@laplagnetarentaise.fr](mailto:marchespublics@laplagnetarentaise.fr)

S'il est utile de répondre, les réponses de la Collectivité seront portées à la connaissance de tous les candidats.

### **9.2 Visite**

Une visite du périmètre concerné n'est pas prévue par la collectivité.

Les candidats peuvent se rendre sur place par leurs propres moyens.